

Centre Intercommunal d'Action Sociale du — PAYS GRENAOIS —

Artassenx - Bascons – Bordères et Lamensans - Castandet – Cazères sur l'Adour – Grenade sur l'Adour –
Larivière Saint-Savin - Le Vignau - Lussagnet - Maurrin - Saint Maurice sur Adour

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le 22/04/2024

ID : 040-200015204-20240409-CIAS2024_11-BF



CIAS2024-11

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.I.A.S DU PAYS GRENAOIS

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S. dûment convoqué s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de M. Jean-Luc LAFENÊTRE.

Membres en exercice	22
Quorum	12
Présents	12
Votants	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0
Date de la convocation :	27.03.2024
Reçue le	28.03.2024

Étaient Présents : Jean-Michel BERNADET – Pascale BEZIAT – Huguette BRAULT – Françoise DELAMARE – Jean-François DELEPAU – Jean DUFAU – Jean-Luc LAFENÊTRE – Christophe LARROSE – Claude LESPE – Philippe OGE – Jean-Pierre PESLAY – Michel SANSOT

Excusés : Thierry CLAVE – Eliane HEBRAUD – Françoise LABAT – Jean-Claude LAFITE – Michelle LAFITTAU – Evelyne LALANNE

Absents : Patrick DAUGA – Martine DESPUJOLS – Anne-Marie DUCOURNAU – Carine LALANNE

Procurations : Eliane HEBRAUD à Christophe LARROSE – Evelyne LALANNE à Jean-Luc LAFENÊTRE

OBJET : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2312-1,

VU la délibération du Conseil d'Administration approuvant le budget primitif de l'exercice 2023,

Le Vice-Président expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2023.

Le Président ayant quitté la séance et le CONSEIL D'ADMINISTRATION siégeant sous la présidence de Monsieur Christophe LARROSE, Vice-Président,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : Adopte le compte administratif de l'exercice 2023 arrêté comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice Précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice 2023	Résultat de clôture 2023
INVESTISSEMENT	56 450.77		11 916.26	68 367.03
FONCTIONNEMENT	53 691.65		-25 852.77	27 838.88
TOTAL	110 142.42		-13 936.51	96 205.91

Article 2 : Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le TA de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de son affichage et de sa transmission au

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le 22/04/2024

ID : 040-200015204-20240409-CIAS2024_11-BF



représentant de l'État dans le Département, étant précisé que ce recours peut être introduit par courrier, d'un dépôt sur place ou du Télérecours – www.telerecours.fr

Fait et délibéré les Jour, Mois et An que dessus

Pour extrait conforme, le 18 avril 2024

Le Président du CIAS

Jean-Luc LAFENÊTRE


C.I.A.S.

Du Pays Grenadois - 40270